

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ipuro essentials - cotton fields

UFI: MUTM-HAJ7-960T-6KP9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Parfum d'ambiance. Solution odorante dans de l'alcool éthylique dénaturé, pour utilisations consommateurs.

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Gries Deco Company GmbH
Rue: Boschstrasse 7
Lieu: D-63843 Niedernberg
Téléphone: +49 (0)6028 944-3100
E-mail: QS@g-d-c.eu
Interlocuteur: Division of Supply Chain Management
Téléfax: +49 (0)6028 944-3200
E-mail: QS@g-d-c.eu
Internet: www.ipuro.com

Fournisseur

Société: ipuro Schweiz AG
Rue: Marktgasse 27
Lieu: CH-8400 Winterthur
Téléphone: +41 52 208 34 50
E-mail: info@ipuro.com
Interlocuteur: Division of Supply Chain Management
E-mail: QS@g-d-c.eu
Internet: www.ipuro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 2 de 15

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Ne pas jeter le contenu avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient ALPHA-ISOMETHYL IONONE, GERANIOL, ACETYLCEDRENE, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, COUMARIN, CITRONELLOL, LINALOOL. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCb) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCb) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCb) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

La déperdition de gaz ou le déversement de liquide peut générer des mélanges facilement inflammables possédant une température égale ou supérieure au point d'inflammation. Le produit peut accumuler des charges statiques ce qui peut provoquer une inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

En cas d'utilisation non conforme, le produit peut provoquer des irritations cutanées et oculaires.

L'ingestion peut provoquer des lésions du système nerveux central, des nausées, des vomissements, des troubles de coordination et des évanouissements. L'inhalation d'une concentration de 1000 ppm ou plus peut provoquer des irritations des muqueuses nasales, de la gorge et des voies respiratoires.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 3 de 15

3.2. Mélanges**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			80 - 82 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
7732-18-5	Eau			10 - < 15 %
	231-791-2			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN)			1 - < 2,5 %
	214-946-9	603-212-00-7	01-2119488227-29	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
107898-54-4	(±) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol			0,1 - < 1 %
	411-580-3	603-150-00-0	01-0000015895-58	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410			
127-51-5	3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one (ALPHA-ISOMETHYL IONONE)			0,1 - < 1 %
	204-846-3			
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411			
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol (GERANIOL)			0,1 - < 1 %
	203-377-1	603-241-00-5	01-2119552430-49	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317			
-	Masse réactionnelle d'1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1- (1,2, 3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1- (1,2,3,5,6,7,8, 8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES)			0,1 - < 1 %
	915-730-3		01-2119489989-04	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410			
32388-55-9	[3R-(3a,3aβ,7β,8aa)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)éthane-1-one (ACETYLCEDRENE)			0,1 - < 1 %
	251-020-3		01-2119969651-28	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410 EUH066			
91-64-5	coumarine (COUMARIN)			0,1 - < 1 %
	202-086-7		01-2119949300-45	
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H317 H412			
106-22-9	Citronellol (CITRONELLOL)			0,1 - < 1 %
	203-375-0		01-2119453995-23	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
78-70-6	Linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)			0,1 - < 1 %
	201-134-4	603-235-00-2	01-2119474016-42	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 4 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	éthanol; alcool éthylique	80 - 82 %
		par inhalation: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
91-64-5	202-086-7	coumarine (COUMARIN)	0,1 - < 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Si des irritations ou des allergies se déclenchent suite à l'utilisation ou la manipulation du produit (surtout en cas d'inhalation de grandes quantités) : Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. (Veiller au danger d'incendie) Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritations en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques en cas de contact avec la peau.
Maux de tête.

En cas d'absorption orale de grandes quantités, ce qui est peu vraisemblable en cas d'utilisation conforme : lésions de divers systèmes organiques. Pneumonie d'aspiration. Accélération de l'activité cardiaque.

Dépression du système nerveux central. Étourdissement. Griserie. Céphalées. Ivresse. Nausées. Troubles de la conscience.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Brouillard d'eau. mousse résistante à l'alcool. poudre BC. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). Oxydes de soufre.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 5 de 15

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol
Le produit est facilement inflammable et peut attiser un feu.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation dans des locaux exigus et chauffés : Veiller à une aération suffisante.
Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Utiliser un équipement de protection individuel
Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 6 de 15

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Peroxydes. Acide. Chlorures d'acide, inorganique. Ammoniac.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des rayons du soleil et des sources de chaleur. Éviter les sources de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Parfum d'ambiance. Solution odorante dans de l'alcool éthylique dénaturé, pour utilisations consommateurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Une aération suffisante doit être garantie.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour l'utilisation recommandée car en utilisation conforme il ne devrait pas y avoir de contact avec la peau.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

En cas d'utilisation répétée : porter des gants résistants aux produits chimiques en caoutchouc fluoré (0.4 mm) ou en caoutchouc butylique (0,5 mm) (Durée de pénétration > 480 min).

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

dépassement de la valeur limite: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

liquide

Couleur:

transparent à jaunâtre

Odeur:

doux, discret (senteurs de rose, vanille)

Point de fusion/point de congélation:

<-15 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 7 de 15

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	3,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	18 vol. %
Point d'éclair:	18,5 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	5-7
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	diluable
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	-0,31
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 19 °C)	57,26 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,86 g/cm ³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	1,03
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	Aucune donnée disponible
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	363 (101,3 kPa) °C
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	3,2
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	1,2 mPa·s
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Peut réagir avec le caoutchouc naturel, les plastiques en méthacrylate de méthyle, les polyamides, l'étain ou le



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 8 de 15

laiton.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

Le produit réagit lentement avec le calcium acide sous chloré, le protoxyde et l'ammoniac. Il réagit violemment avec des oxydants puissants tels que l'acide nitrique, le nitrate d'argent, le nitrate de mercure et le perchlorate de magnésium (danger d'explosion et d'incendie).

10.4. Conditions à éviter

Source de chaleur, flammes ouvertes ou autres sources d'inflammation. Manipulation dans des récipients/conduites directeurs et non reliés à la masse.

10.5. Matières incompatibles

agents oxydants fortes. Acide sulfurique. Acide nitrique. Peroxydes. Ammoniac. métaux alcalins ou terreux-alcalins. Oxyde alcalin. Chlorure d'acétyle. Bicarbonate de soude/calcium acide sous chloré

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets en raison de la substance « éthanol » :

Effets/symptômes aigus (après inhalation, exposition à de fortes concentrations):

gorge sèche/maux de gorge, toux, irritation des voies respiratoires, des muqueuses nasales, difficultés à respirer, dépression du système nerveux central, symptômes ressemblant à ceux après inhalation

Effets/symptômes aigus (après ingestion, prise massive) :

pneumonie d'aspiration possible, rougeurs cutanées, augmentation de la température corporelle, peau humide, excitation/anxiété, accélération de l'activité cardiaque, dépression du système nerveux central, vertige, griserie, céphalées, ivresse, nausées, vomissement, capacité réactionnelle perturbée, difficultés de coordination, troubles de la vue, difficultés de concentration, hallucinations, sensibilité à la douleur perturbée, troubles du rythme cardiaque, troubles de la conscience, tremblements, crampes/contractions musculaires incontrôlées, pupilles dilatées

Effets/symptômes aigus (après contact avec les yeux):

rougeur du tissu oculaire. Larmolement.

Effets/symptômes aigus (après contact avec la peau):

Légères irritations.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 9 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique				
	orale	DL50 6200 mg/kg	Rat	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l	Rat	RTECS	
91-64-5	coumarine (COUMARIN)				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient ALPHA-ISOMETHYL IONONE, GERANIOL, ACETYLCEDRENE, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, COUMARIN, CITRONELLOL, LINALOOL. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets en raison de la substance « éthanol » :

peau sèche, douleurs abdominales, lésions/grossissement du foie, anomalies dans l'hémogramme, effets sur le système cardio-vasculaire/la circulation sanguine, augmentation de la glycémie, endommagement du système nerveux, troubles du comportement, confusion, troubles des réactions sensibles, tremblements, lésions de la moelle épinière, lésions du système endocrinien, fragilisation du système immunitaire

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 10 de 15

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible
L'éthanol est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	-0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible
La pénétration de l'éthanol dans le sol est très faible car l'éthanol est très volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien:
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas mettre les restes de produits aux ordures ménagères, ne pas les vider dans les canalisations ou dans les toilettes.

Alimenter le contenu / récipient d'un point de collecte de produit toxique habilité.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150101 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en papier et en carton

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 11 de 15

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau (avec détergent)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Produits pour parfumerie
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Produits pour parfumerie
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Perfumery products
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 12 de 15



Dispositions spéciales: 163
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1266**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** Perfumery products**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A72
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV): ca. 80%

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 13 de 15

notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

éthanol; alcool éthylique

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)

(HEXAMETHYLINDANOPYRAN)

(+/-) trans-3,3-diméthyl-5-(2,2,3-triméthyl-cyclopent-3-én-1-yl)-pent-4-én-2-ol

géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol (GERANIOL)

Masse réactionnelle d'1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1- (1,2,

3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1- (1,2,3,5,6,7,8 ,

8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL

ACETYL OCTAHYDRONAPHTHALENES)

[3R-(3a,3aβ,7β,8aa)]-1-

(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)éthane-1-one (ACETYLCEDRENE)

coumarine (COUMARIN)

Citronellol (CITRONELLOL)

Linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,9,11,12,15,16.

Version 1,00 - 15.02.2012 - Adaptation et complément de la fiche de données de sécurité selon REACH VO et VO 453/2010

Version 1,01 - 31.05.2012 - Complément et adaptation sur la bases d'informations actuelles du distributeur

Version 1,02 - 26.03.2014 - Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Version 1,03 - 27.05.2016 - Révision générale

Version 1,04 - 19.08.2016 - Révision générale

Version 1,05 - 07.09.2016 - Révision générale

Version 1,06 - 09.11.2016 - Révision générale

Version 1,07 - 09.06.2017 - Révision générale

Version 1,08 - 03.09.2018 - Ajustement section 2, 3

Version 1,09 - 18.09.2018 - Ajustement section 1

Version 1,10 - 15.01.2020 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Version 1,11 - 22.10.2021 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Version 1,12 - 15.12.2022 - Révision générale

Version 1,13 - 25.07.2023 - Révision générale

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
 CAS : Chemical Abstracts Service
 DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
 CE : Concentration effective
 CE : Communauté européenne
 NE : Norme européenne
 IATA : International Air Transport Association
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau
 Flam. Liq: Liquide inflammable
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dufträume

ipuro essentials - cotton fields

Date de révision: 25.07.2023

Code du produit: GE-GDC-015

Page 15 de 15

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient ALPHA-ISOMETHYL IONONE, GERANIOL, ACETYLCEDRENE, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, COUMARIN, CITRONELLOL, LINALOOL. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asseso.eu,
www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)